REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 novembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**
M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, M. BILLARD à Mme CORTICCHIATO, M. VOGLIMACCI à M. FILONI, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA

**Etaient absents :**
M. FERRARA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 34 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20171127-2017_289-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2017
Affichage : 27/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 27 novembre2017**
**Délibération N°2017/289**

**Vœu visant au rattrapage infrastructurel dans le bassin de vie Ajaccien**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

**Considérant :**

La réponse du préfet aux observations provisoires de la Chambre régionale des comptes se rapportant au contrôle des aides publiques aux investissements en Corse et du PEI (octobre 2015) ;
Le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur le même objet (février 2016) ;
Le programme pluriannuel d'investissement Transports, adopté par l'Assemblée de Corse (avril 2017) ;
Le bilan évaluatif du PEI : rapport du Président du conseil exécutif de Corse présenté à l'Assemblée de Corse à la réunion des 26 et 27 octobre 2017 ;

Le 30 octobre 2017, le président du conseil exécutif de la CTC a adressé aux maires et présidents d'EPCI de Corse le bilan évaluatif du programme exceptionnel d'investissements (PEI).
Cet important document comporte, non seulement un bilan chiffré et une analyse des conditions d'exécution du PEI, mais également des préconisations pour l'après-PEI, dans le court et moyen terme, et notamment sur l'avenant 4 à la convention d'application du PEI.
Il apparait ainsi, selon les auditions (publiées en annexe de ce bilan) des présidents en charge de la mise en œuvre du PEI (MM. Baggioni, Santini, et Giacobbi), qu'il y a eu une certaine confusion quant aux volumes financiers mobilisés en faveur de la Corse sur ce programme « exceptionnel ».
Le coût d'objectif initial de 1 940 millions d'euros sur 15 ans reposait sur une estimation des besoins à satisfaire en 2002, mais ne correspondait pas au montant des financements accordés par l'Etat. Ces derniers correspondaient, comme indiqué en préambule de la convention-cadre du 22 avril 2002, à 70 % du coût total du programme, soit 1 358 millions d'euros théoriquement mobilisables sur 15 ans.
Le coût figé en 2002 n'a fait l'objet d'aucune réévaluation. De plus, rien n'indique qu'il corresponde à un coût total exprimé en hors taxes ou toutes taxes comprises ; les taux de financement s'appliquant sur une dépense subventionnable en hors taxes, compte tenu du mécanisme inhérent au FCTVA.
De fait l'analyse de l'exécution du PEI a démontré que le taux moyen d'intervention de l'Etat s'élève à 58 % et dissimule également des disparités par axe, mesures et sous-mesures.
Il apparait en outre, à la lecture des cartes figurant dans ce bilan évaluatif des disparités très importantes dans la localisation des opérations entre le pays ajaccien et le pays bastiais. Aux disparités entre les domaines d'intervention, se sont ajoutées des disparités géographiques et humaines.
On constatera que ces disparités ne sont pas contestées dans ce bilan et que, dans les préconisations du rapport, on relève, page 45, s'agissant des entrées de villes, *« un rééquilibrage au profit de l'agglomération ajaccienne matérialisée par l'identification de la Rocade d'Ajaccio sur la liste principale»...*
On relève également, page 51, une recommandation explicite : *« lancer dès à présent un diagnostic précis des besoins à combler à l'appui d'une stratégie de développement définie sur quelques secteurs à enjeu en termes d'aménagement et d'équipements primaires »*

S'il y a, en Corse, un secteur à en jeu, c'est bien le grand Ajaccio ; qui compte le tiers de la population insulaire et dont chacun peut constater l'écart d'équipement en infrastructures de transports par rapport au pays bastiais.
Le programme pluri annuel d'investissement « transport », comme le bilan évaluatif du PEI justifient amplement que le conseil municipal d'Ajaccio alerte tous ceux qui seront appelés à prendre en charge la future institution territoriale : Il est indispensable de rattraper les retards d'équipements structurants que personne ne conteste, et, par conséquent il est essentiel d'accorder une priorité absolue aux financements routiers et ferroviaires destinés à Ajaccio et au pays ajaccien.

**Monsieur le maire fait lecture du vœu proposé au conseil municipal :**

Ajaccio, la CAPA et plus largement le grand bassin de vie Ajaccien représentent plus d'un tiers de la population corse.
Notre territoire pâtit depuis de nombreuses années d'un déséquilibre flagrant dans le financement de ses infrastructures.
Au cours des 20 dernières années, ce déséquilibre s'est accentué, malgré de nombreuses opportunités de financement, notamment avec la mise en œuvre du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) en 2002. Vous disposez à ce titre du « bilan évaluatif du PEI ».

La ville d'Ajaccio a tenté naturellement de travailler en partenariat avec la CTC depuis plusieurs années. Cependant, il n'a pour l'instant pas été possible de mener à terme le moindre projet structurant : fond de baie, pénétrante, prolongement de la rocade. ..
De telles réalisations semblent pourtant conformes à la croissance démographique du pays Ajaccien et l'extension de ses activités économiques sur des territoires autrefois exclusivement ruraux.

Plus inquiétant, le Plan Pluriannuel d'Investissement des Infrastructures de Transport, voté le 28 avril 2017, par l'assemblée de Corse acte, certes des efforts pour le pays Ajaccien, mais les projets déterminants ne sont pas inclus dans un calendrier immédiat, à savoir pas avant les six prochaines années. De plus, il est douloureux de constater l'absence totale de volonté d'investissement sur le réseau ferroviaire du pays Ajaccien.
J'ai écrit en ce sens un courrier au Président de l'Exécutif le 22 mai, dont vous avez copie. Il demeure sans réponse à ce jour.

Mes chers collègues, ce n'est pas de confort dont il s'agit mais bien d'une urgence vitale pour le devenir de notre territoire, de la capitale régionale et surtout de ceux qui y vivent. L'archaïsme de nos réseaux de déplacements est subi et connu de tous, il est grand temps de faire rentrer nos infrastructures dans une modernité digne du XXI$^{ème}$ siècle.

Le 10 décembre prochain, une majorité sera élue afin de présider aux destinées de la Corse. Pour l'heure, j'estime utile d'interpeller l'ensemble des candidats sur les réalités de notre territoire.

Par conséquent, la Ville d'Ajaccio formule le vœu que la majorité territoriale issue des élections des 3 et 10 décembre prochains prenne enfin la mesure de l'urgence du rattrapage infrastructurel dont le bassin de vie Ajaccien a besoin, par des actes concrets.

**Le conseil municipal**
**Ouï l'exposé de son président**
**Et après en avoir délibéré**

**ADOPTE**
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le vœu visant au rattrapage infrastructurel dans le bassin de vie Ajaccien.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**